

	☀️	🌧️
MER 01	14 --- 34	0 --- 1,3
JEU 02	16 --- 33	0,2 --- 0,3
VEN 03	18 --- 33	0 --- 0,2
SAM 04	18 --- 30	4,6 --- 33,2
DIM 05	17 --- 27	7,7 --- 12
LUN 06	15 --- 26	0 --- 0,2

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques



La majorité des parcelles est au stade "pleine floraison" à "nouaison". Les parcelles les plus précoces de Gamay et Chardonnay sont au stade "grains de plomb" et les parcelles les plus tardives de Mauzac, Duras et Fer servadou sont au stade "début floraison".

"Pleine floraison" sur Fer servadou

## DONNEES METEOROLOGIQUES

### Météorologie:

La semaine dernière, les températures ont été plus fraîches avec quelques gouttes lundi et mardi. Les cumuls n'ont pas dépassé 1 mm sur le vignoble. Cette semaine, les températures sont en hausse, une dégradation orageuse est annoncée pour samedi et de la pluie pour dimanche.

## BLACK-ROT

### Analyse de risque

#### Observations:

Cette semaine, aucun nouveau symptôme n'est signalé sur le vignoble, mises à part quelques nouvelles taches sur un témoin non traité.



Taches de black rot sur feuille

#### Analyse de risque:

Le stade "nouaison" marque la période de sensibilité maximale des grappes, elle est atteinte dans les situations précoces. A ce stade, les contaminations peuvent se faire directement sur les grappes. Selon les prévisions actuelles, un risque d'orage est annoncé pour samedi, des contaminations sont possibles.

### Préconisations

**La dégradation orageuse annoncée pour la fin de la semaine peut engendrer des contaminations et entraîner des symptômes directement sur les grappes. Intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.**

\* Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha, (3 applications max)

\* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

\* Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,3L/ha (2 applications max)

\* Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), CMR

\* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime et IDM

\* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

\* Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

\* Natchez, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

\* StrobbyDF, krésoxym méthyl, 0,2kg/ha (2 applications max), CMR

#### Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).

## A retenir

Traitez avant la pluie, la nouaison est le stade de sensibilité maximale des grappes.

## MILDIU

## Analyse de risque

**Observations:**

Aucun nouveau symptôme n'est signalé sur le vignoble, depuis 3 semaines.



Mildiou sur feuille

**Modélisation:**

La semaine dernière, aucune contamination épidémique n'a été modélisée sur le vignoble, le cumul des pluies a été quasi nul.

La pression exercée par le mildiou est très faible. Sur l'ensemble des secteurs, il faudrait un cumul de 40 mm pour déclencher des contaminations épidémiques.

**Attention, des orages sont prévus pour samedi. Les cumuls annoncés pourraient engendrer des contaminations épidémiques.**

**A retenir**

Des orages sont annoncés pour la fin de la semaine, traitez avant la pluie, si cela se confirme.

## Préconisations

**Le cumul de pluie nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques est de 40mm. De la pluie est annoncée pour samedi et dimanche, des contaminations sont possibles. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies.**

Produits de contact:

\* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre  
3,75kg/ha (5 applications maximum)  
\* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc,  
2kg/ha (3 applications)

Produits systémiques:

\* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame de zinc, 2,5kg/ha (2 applications max)  
\* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)  
\* Profiler, fluopicolide/fosétyl AI, 3kg/ha (1 application max)  
\* Mikal flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha (3 applications max), **CMR**  
\* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**  
\* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

**Données optidose : 60% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

**Alternatives**

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

## OIDIUM

## Analyse de risque

**Observations:**

Les premiers symptômes sur feuilles et inflorescences sont signalés sur Gamay, sur un témoin non traité et une parcelle à historique.

**Analyse de risque:**

La floraison, est la période de sensibilité maximale des grappes. Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe".

**Les conditions actuelles sont très favorables, des contaminations sont possibles.**

## Préconisations

**Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.**

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

\* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures.

Spécialités à base de Benzophénone.

\* Vivando, Algébre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

\* Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)

\* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**

\* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime et IDM

\* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

\* Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

\* Natchez, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

**Alternative**

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

**A retenir**

Les conditions sont très favorables aux contaminations, protégez l'ensemble des parcelles.

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

Observations

Eudemis : Des glomérules sont régulièrement observés sur les parcelles. Ponctuellement, le nombre de glomérules peut être proche du seuil de risque.  
Eulia: capture des premiers papillons.

Analyse de risque

Le stade "pleine floraison à fin floraison" est atteint dans la majorité des situations, c'est le moment pour faire un dénombrement des glomérules. Il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Glomérules sur inflorescence.

Seuil de risque: 50 glomérules pour 100 inflorescences.  
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

## Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1. Si lors du comptage des glomérules, le seuil de risque est dépassé, un traitement devra être placé sur les pontes en G2.

Pour les piègeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

## A retenir

Faire les comptages cette semaine.

## CICADELLE VERTE

## Analyse de risque

Observations

De nombreuses larves sont observées sur les parcelles, les populations peuvent être proche du seuil d'intervention. Les premières grillures sont signalées sur Fer servadou.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures.

## Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil. La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

\* Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)

\*Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m  
\* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m  
\* Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)  
\*Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

\*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)  
\*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).



Premières grillures sur Fer servadou

## A retenir

Surveillez vos parcelles.

## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque

Observations

Les larves observées au vignoble sont en majorité des L2.

Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

## A retenir

T1 du 7 au 19 juin.

## Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 devra être réalisé entre le 7 et 19 juin.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

\* Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)  
\*Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m  
\*Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m  
\* Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)  
\*Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)  
**Attention:** épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

### La mesure de la vigueur de la végétation; un moyen pour réduire la quantité des intrants.

#### Description de la technique :

La mesure de la vigueur du feuillage permet d'établir une carte de préconisation qui traduit l'état végétatif des parcelles.

L'acquisition de ces données s'obtient soit par des mesures faites par satellite, soit via des capteurs embarqués sur des drones ou sur le matériel viticole.

#### Les applications possibles au vignoble :

Les cartes de vigueur sont en principe destinées à la modulation intra parcellaire de la fertilisation, qui permet de réduire la quantité d'intrant utilisée. Le viticulteur peut ainsi réduire ses coûts, mais aussi son impact sur l'environnement.

Cette cartographie peut aussi être utilisée au moment des vendanges, pour procéder à une récolte sélective afin de produire des vins de meilleure qualité.

#### La modulation de la fertilisation :

Des vignerons utilisent cette technique sur le vignoble de Gaillac.

#### Mise en oeuvre :

Le relevé des données pour l'établissement des cartes de vigueur se fait par drone ou par satellite. Les mesures de vigueur sont réalisées en août au moment où le volume de végétation est au maximum.

A partir de ce relevé, une carte de préconisation est établie, elle permettra de moduler l'apport d'engrais à la parcelle (plus d'engrais sur les zones plus faibles et moins sur les zones vigoureuses). Pour faire les épandages, le viticulteur doit être équipé d'un épandeur d'engrais à modulation automatique, équipé d'une barre de guidage (GPS). La CUMA de Brens propose ce type de matériel à ses adhérents.

#### Coût de l'équipement :

Il est d'environ 10 000€ pour l'épandeur y compris le kit de modulation. Il faut compter 30€ par hectare (le tarif peut varier selon les prestataires) pour la réalisation des cartes.

#### Retour de viticulteurs qui utilisent la modulation

\* Cette technique est d'abord un moyen pour obtenir un rendement plus homogène au sein des parcelles et ainsi de se rapprocher des objectifs. Elle permet aussi de réduire la quantité d'engrais. Cependant le gain est variable, il dépend des objectifs de rendement, de l'hétérogénéité des parcelles et des pratiques mises en place.

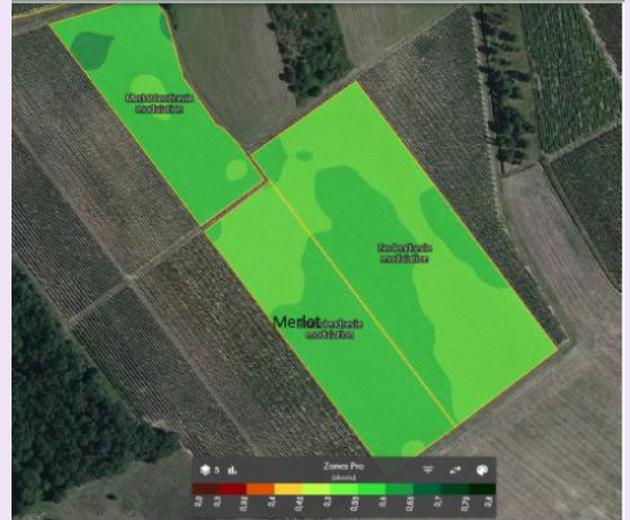
\* Il n'est pas nécessaire de remettre à jour la cartographie tous les ans. Il est conseillé d'utiliser les mêmes cartes pendant 5 ans.

\* Les apports annuels ne modifient pas la fertilité du sol, ils permettent juste d'amener à la plante les éléments minéraux nécessaires pour la récolte de l'année.

#### Conclusion

La modulation permet de tenir compte de l'hétérogénéité du sol dans la gestion de la fertilisation. Toutefois, sur les zones peu vigoureuses c'est l'apport de matière organique qui permet d'améliorer la fertilité du sol sur le long terme, avec l'implantation de couverts végétaux par exemple.

Un exemple de carte vigueur: (Echelle; la couleur vert foncé correspond aux zones les plus vigoureuses)



Deux exemples de carte de modulation :



\* Modulation modérée ( carte établie à partir de la carte de vigueur ci-dessus)

Zone jaune, 10,5-3,75-15 U/ha. Zone orange, 17,5-6-25 U/ha. Zone verte, 21-7,5-30 U/ha .



\* Modulation forte.

Zone orange, 15-6-25 U/ha. Zone vert clair, 48-20-80 U/ha. Zone vert foncé, 90-37-150 U/ha.

## DIVERS



**Carences:** De nombreux symptômes de carence en potasse et de chlorose ferrique sont observés sur le vignoble.

Chlorose ferrique

**Erinose:** De nouveaux symptômes sont observés sur les jeunes feuilles.



Erinose sur jeunes feuilles

**Méligèthes:** Des méligèthes sont présentes dans les inflorescences.



Méligèthes



**Eutypiose:** présence de pieds atteints sur les parcelles.

Fer servadou atteint par l'eutypiose

**Prochain bulletin le 08 juin**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_ceppe\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_ceppe_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 - 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) - 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) - 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) - 06.69.32.70.75

